

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur du produit:	NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ
Code du produit:	
Usage du produit/Description:	Nettoyant/dégraissant
Nom chimique :	Mélange
Fabriqué pour :	COMERCO SERVICES INC. 3300 Boul. Saint-Martin O. # 300 Laval, Qc, H7T 1A1 (450) 682-9900
Numéro de téléphone d'urgence:	CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	<p>Toxicité aigüe, orale 4 Corrosion cutané 1C Lésions oculaires graves 1 Toxicité pour certain organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires 3 Toxicité pour certain organes cibles, expositions répétées 2</p>	
Mention d'avertissement	DANGER	
Mention de danger	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions aux yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>	
Conseil de prudence - prévention	<p>P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P260 Ne pas respirer les poussières /fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p>	
Conseil de prudence - réponse	<p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330 Rincer la bouche. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321 Traitement spécifique: Traiter comme brûlure chimique. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>	
Conseil de prudence - stockage	<p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.</p>	
Conseil de prudence - élimination	<p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.</p>	

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)
Alcool éthoxylés C12-C15	68131-39-5	10 – 30 *
N-butoxypropanol	5131-66-8	1 – 5 *
Sel alanine N,N-bis(carboxyméthyl) trisodium	164462-16-2	1 – 5 *
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 – 5 *
Acide alkyl(C10-C16) benzenesulfonique	68584-22-5	1 – 5 *
Dipropylène glycol méthyl éther	34590-94-8	1 – 5 *

*DÉCLARATION SECRET INDUSTRIEL : La concentration exacte de la composition a été retenue comme secret industriel.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact oculaire:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin. NE PAS neutraliser avec de l'acide.

Ingestion:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Note au médecin:

Traitement spécifique : Traiter comme brûlure chimique.

SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés:	En cas d'incendie: Utiliser eau, mousse universelle, produits chimiques secs, CO2 pour l'extinction.
Agents extincteurs inappropriés :	Un jet d'eau puissant dirigé directement dans le produit génère beaucoup de mousse.
Produits combustion dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de sodium, fumée âcre.
Équipement de protection :	Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH.
Précautions spéciales:	Retenir les eaux d'écoulement. Éviter l'infiltration dans les égouts ou dans les cours d'eau.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Précautions environnementales:

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manutention du produit.

Exigences en matière de stockage:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Matières incompatibles :

Oxydants forts, acides.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition :

Ingrédients	CAS	Source	Valeur
Alcool éthoxylés C12-C15	68131-39-5		Aucune limite établie.
N-butoxypropanol	5131-66-8		Aucune limite établie.
Sel alanine N,N-bis(carboxyméthyl) trisodium	164462-16-2		Aucune limite établie.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	CSST OSHA NIOSH NIOSH ACGIH	P 2mg/m3 VEMP 2 mg/m3 P 2 mg/m3 DIVS 10 mg/m3 P 2 mg/m3
Acide alkyl(C10-C16) benzenesulfonique	68584-22-5		Aucune limite établie.
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	CSST CSST OSHA NIOSH NIOSH NIOSH	VEMP 100 ppm (606 mg/m3) VECD 150 ppm (909 mg/m3) VEMP 100 ppm (600 mg/m3) VEMP 100 ppm (600 mg/m3) VECD 150 ppm (900 mg/m3) DIVS 600 ppm

Mesures d'ingénierie:

Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Commentaires sur l'hygiène générale :

Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide transparent, incolore
Odeur :	Acre
Seuil de l'odeur:	Non déterminé.
pH tel quel	13.0 – 13.5
Point de fusion:	0°C
Point initial ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Taux évaporation (acétate de butyle = 1):	Similaire à l'eau.
Inflammabilité:	Ininflammable.
LIE:	Non applicable.
LSI:	Non applicable.
Tension de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur (air=1):	Non déterminé.
Densité relative:	1.036
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température auto-inflammation:	Non déterminé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ

Température de décomposition:	Non déterminé.
Volatiles:	Non déterminé
Viscosité:	50 cPs

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation:	Non.
Conditions à éviter :	Utilisation avec matières incompatibles.
Matières à éviter :	Acides, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de sodium.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques:				
Ingrédients dangereux	No. CAS	%	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ (espèce)
Alcool éthoxylés C12-C15	68131-39-5	10 – 30	1650 -2000 mg/kg, oral, rat >2000 mg/kg, cutané, lapin	Aucune donnée.
N-butoxypropanol	5131-66-8	1 – 5	3300 mg/kg, oral, rat >2000 mg/kg, cutané, lapin	Aucune donnée.
Sel alanine N,N-bis(carboxyméthyl) trisodium	164462-16-2	1 – 5	>4000 mg/kg, oral, rat >4000 mg/kg, cutané, rat	>5 mg/L, rat, 4h
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 – 5	1350 mg/kg, oral, rat	Aucune donnée.
Acide alkyl(C10-C16) benzenesulfonique	68584-22-5	1 – 5	500 – 2000, mg/kg, oral, rat >2000 mg/kg, cutané, lapin	Aucune donnée.
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	1 – 5	5180 mg/kg, oral, rat 9500 mg/kg, cutané, lapin	Aucune donnée.
Voie d'administration	Inhalation, cutané, oculaire, ingestion.			
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :				
Inhalation:	Irritation des voies respiratoires.			
Peau:	Irritation, brûlure chimique. Assèchement de la peau.			
Yeux:	Irritation, brûlures graves, dommages possibles à la cornée.			
Ingestion:	Brûlure, irritation de la bouche, de la gorge et du système digestif. Nausées, troubles gastriques.			
Effets de l'exposition de longue durée (chronique) :				
Inhalation:	Peut causer une sensibilité chez certaines personnes.			
Peau:	Irritation, brûlure chimique.			
Yeux:	Irritation, brûlures graves, dommages possibles à la cornée.			
Ingestion:	Aucune donnée.			
Cancérogénicité (CIRC) :	Aucune donnée			
Téatogénicité:	Aucune donnée.			
Mutagénicité:	Aucune donnée.			
Organe cible:	Système respiratoire pour exposition répétée ou de longue durée.			
Conditions aggravées par l'exposition :	Aucune donnée.			

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ingrédients dangereux	No. CAS	%	Valeur	Espèce
Alcool éthoxylés C12-C15	68131-39-5	10 – 30	CE50 10 – 100 mg/L, 72h CE50 5 – 10 mg/L, 48h CL50 5 – 10 mg/L, 96h	Algues Crustacés Poisson
N-butoxypropanol	5131-66-8	1 – 5	CL 560 – 1000 mg/L, 96h CE50 >1000 mg/L, 48h	Poecilia reticulata Daphnia magna

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ

Sel alanine N,N-bis(carboxyméthyl)trisodium	164462-16-2	1 – 5	CL50 >200 mg/L, 96h CE50 >200 mg/L, 48h CE50 >200 mg/L, 72h CE50 >200 mg/L, 28j CE50 >200 mg/L, 21j	Brachydanio rerio Daphnia magna Scenedesmus subspicatus Oncorhynchus mykiss Daphnia magna
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 – 5	CL50 45.4 mg/L, 96h	Salmo gairdneri
Acide alkyl(C10-C16) benzenesulfonique	68584-22-5	1 – 5	CL50 1.67 mg/L, 96h CE50 2.4 mg/L, 48h CE50 4737 mg/L, 78h	Poisson Daphnia Algue
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	1 – 5	CL50 >1000 mg/L, 96h CE50 1919 mg/L, 48h CE50 969 mg/L, 72h	Poecilia reticulata Daphnia magna Pseudokirchneriella subcapitata
Persistance et biodégradation :		Non disponible		
Potentiel bioaccumulation:		Non disponible		
Mobilité dans le sol:		Non disponible		
Autres effets nocifs :		Non disponible		

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Conditions d'entreposage et de manutention des déchets :	Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la section 7 Manutention et entreposage.
Méthodes d'élimination :	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe emballage	Placard
UN3266	LIQUIDE INORGANIQUE, CORROSIF, BASIQUE N.S.A, (Hydroxyde de sodium)	8	III	
Quantité limitée	5 L ou 5 Kg			
Précautions spéciales:	Aucune			
Dangers environnementaux:	Ne pas rejeter dans l'environnement.			

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements sur la loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPE) :	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.
Autres :	Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont exempts.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Préparée par:	Laboratoire Campeau Inc. 61 rue Des Menuisiers, Local 106 Sainte Anne Des Plaines, Qc, J0N1H0
Numéro de téléphone:	(514) 642-6669
Date :	11 mai 2018
Version:	2.0
Abréviations:	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose
IARC	International Agency for Research on Cancer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT ET PROTECTEUR UV VINYLE – BYCAST – CUIR SYNTHÉTIQUE ET LAMINÉ

LES	Liste extérieure des substances (NDSL)
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible ExposureLimit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Les Distributions CNET ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.